

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2021

ASSEMBLÉE NATIONALE EN PÉRIODE DE CRISE - (N° 3893)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 32

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Boëlle, Mme Bonnard, M. Jean-Claude Bouchet, M. Brun, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentile, M. Dassault, M. Deflesselles, M. Grelier, M. Hetzel, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Manuel, M. Parigi, M. Perrut, M. Quentin et M. Sermier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

À la fin du deuxième alinéa de l'article 146-2 du Règlement, les mots : « le Président de l'Assemblée » sont remplacés par les mots : « un membre de la commission des finances appartenant à un groupe s'étant déclaré d'opposition ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet du présent amendement est de confier la Présidence du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques à un groupe d'opposition.